



Renseignemet dee recours en france après un refus

Par **MIMIKA**, le **19/07/2011** à **22:48**

Bonjour, rnje vien de découvrir votre site rnj'aimerais bien que vous m'aider rnvoila cela fais presque 2ans que mon époux a déposé le dossier de regroupement familiale aupré de loffi du HAVRE département ROUEN et le dossier a suis son cours, mon époux est algerien résident en france depui plus de 20 ans, rnle 24 juillet mon époux a reçu un avis défavorable accause d'incoformité de logement sachant que mon époux possède un logement F2 et travaille et dans la lettre de refus amon époux a le délais de 2 mois pour trouvé un nouvel appartement F3 celon l'exsignece da la prefecture pask mon époux a 2 enfants dans la précédante union; et la il a trouvé un aprtement celon la demande et le 7 juillet a fais un recours rnje suis perdu on sais plus quoi faire et peut il nous refusé le dossier encor une fois svp aidez moi j'aimrai qu evou sm'orienté rnmon adresse email c amelkarim@live.frnrn merci

Par **mimi493**, le **20/07/2011** à **01:03**

Il faut comme logement, pour une famille de 4 personnes (en zone B), une surface minimum de 44 m2 et que le logement soit décentrnIl doit aussi gagner le SMIC + 10%rnCombien gagne-t-il (en moyenne sur les 12 derniers mois) ?rnQuel superficie fait le logement ?

Par **MIMIKA**, le **20/07/2011** à **20:28**

bonjour rnmerci de mavoir répondu c tres gentillernmon époux la il a un logement qui

dépasse 60 m2 et il gagne plus que le smic dans les environs de 2000 euros net le logement il a 2 chambres et un séjour, cuisine, salle de bain, toilette donc il est vaste et la cela fait 15 jours depuis qu'il ont reçu le recours mais ya tjrs rien j'ai peur

Par **mimi493**, le **20/07/2011** à **20:31**

15 jours ? c'est tout et en plein été ? non il va falloir attendre plus que ça

Par **MIMIKA**, le **20/07/2011** à **20:35**

oui je sais c'est l'été la période des vacances mais svp avotre avis les éléments que j'ai vu de vous cités suffisent pour avis favorable sachant que 27 du mois de juillet ça va faire 2 ans d'attente depuis qu'on a déposé le dossier et surtout le délai de réponse est de 2 mois pour les recours donc c'est pour lequel j'ai dû m'inquiéter si ya tjrs pas de réponse????????????????? non merci de me répondre c'est très aimable à vous de prendre du temps pour me répondre